

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 9

LANDES LE GAULOIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre à vingt heures les membres du conseil Municipal de la commune de Landes-le-Gaulois, dûment convoqué se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PESCHARD Éric Maire.

Date de la convocation : 09/11/ 2023

Présents : Mrs et Mmes PESCHARD Éric, BÉ Rozenn, CHEVALLIER Jana, THUAULT Daniel, GUILLOT Cataline, LEFFRAY Alexandre, PRIOUX Nicolas CHAINTRON Pascal

Absents excusés : QUINTIN Yohann, CREICHE Isabelle, GOUFFAULT Mathieu, GUÉNAND Philippe, PALAIS Laure-Anne, DELUGRÉ Maryse, DURAND Delphine

Secrétaire : Cataline GUILLOT

Mme Creiche a donné pouvoir à Mme Rozenn BÉ

Construction ALSH : cheminement

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un chemin d'accès au centre de loisirs. Il propose plusieurs solutions et plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de landes-le-Gaulois :

- retient l'entreprise Vernejols pour un montant de 8 739€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

TARIFS COMMUNAUX 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024:

Salle des fêtes

Week-end			
Commune	Tarifs	Hors commune	Tarifs
48 heures sans chauffage	280 €	48 heures sans chauffage	470€

En semaine			
Commune	Tarifs	Hors commune	Tarifs
48 heures sans chauffage	200 €	48 heures sans chauffage	310 €

Le conseil municipal maintient la possibilité de louer la salle des fêtes pour 24h de midi à minuit en semaine pour 80€ pour les habitants de la commune et les associations à but lucratif.

Une caution de 500 euros sera demandée.

La salle des fêtes sera mise gracieusement à la disposition des associations.

La salle des fêtes ne sera plus louée aux particuliers du 1^{er} octobre au 30 avril. Seule les associations pourront y prétendre

Vaisselle : Commune : 35€

Hors commune : 55€

Cimetière

Concession pour 30 ans : 250€

Concession pour 50 ans : 400 €

Colombarium / emplacement pour 30 ans : 1300 €

Votants pour : 9

Votants contre : 0

OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL POUR DES NAISSANCES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un des agent communal vient d'avoir un enfants et qu'une délibération est nécessaire afin que la commune puisse octroyer des cadeaux à son personnel. A cet effet, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de cadeaux, suite à des naissances au sein du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'offrir un cadeau d'une valeur de 100 €, pour chaque naissance survenue au sein du personnel communal. Ce cadeau pourra prendre la forme d'un achat materiel ou d'un bon d'achat ou chèque cadeau

Relais Petite enfance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la commune d'Averdon d'intégrer le Relais Petite Enfance dont fait partie la commune de landes-le-Gaulois.

Pour cette intégration, un avenant doit être signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de landes-le-Gaulois :

- Accepte l'intégration de la commune d'Averdon dans le relais petite enfance
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

ASLH : modification du règlement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'utilité de modifier le règlement intérieur de l'ALSH afin d'harmoniser les heures du centre du mercredi à celle des vacances.

Monsieur le Maire propose de modifier l'article IV

Version actuelle

Les mercredis

L'amplitude de la journée d'ouverture est comprise entre 7h30 et 18h30 (repas compris). L'accueil des enfants le matin est prévu entre 7h30 et 9h00 maximum.

Le départ des enfants le soir est prévu à partir de **16h30** et jusqu'à 18h30 maximum.

Les vacances

L'amplitude de la journée d'ouverture est comprise entre 7h30 et 18h30. L'accueil des enfants le matin est prévu entre 7h30 et 9h00 maximum.

Le départ des enfants le soir est prévu à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30 maximum.

Version proposée

Les mercredis

L'amplitude de la journée d'ouverture est comprise entre 7h30 et 18h30 (repas compris). L'accueil des enfants le matin est prévu entre 7h30 et 9h00 maximum.

Le départ des enfants le soir est prévu à partir de **17h00** et jusqu'à 18h30 maximum.

Les vacances

L'amplitude de la journée d'ouverture est comprise entre 7h30 et 18h30. L'accueil des enfants le matin est prévu entre 7h30 et 9h00 maximum.

Le départ des enfants le soir est prévu à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30 maximum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal de Landes-le-Gaulois

- Accepte la modification du règlement du centre de loisirs

Le Maire,
Éric PESCHARD

